



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 28 janvier 2025</p> <p>Publication site internet : Le 12 février 2025</p> | <p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p> |
|---|--|

Délibération n°10

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Acquisition de parcelles appartenant à Mme Ghislaine RIMBOUD, au lieu-dit « Le Bocliet » à Héry sur Ugine

Madame Ghislaine RIMBOUD a fait part à la Commune de son souhait de se dessaisir de ses parcelles cadastrées K n° 365 (15 500 m²), K n° 366 (1 925 m²), K n° 367 (515 m²), K n° 2515 (15m²) et K n° 2516 (94 m²) situées au lieu-dit « Le Bocliet » à Héry sur Ugine, en zones NP, AP, et AHc du Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu de la situation de ces parcelles d'une superficie totale de 18 049 m², qui jouxtent une parcelle communale, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire. La commune a émis un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles au prix total de 3 000,00€.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203_DE10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire